



LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

La conception

Découlant du plan d'ensemble, la conception est le développement d'idées d'aménagement ou de réaménagement du réseau et de chacun des parcs pris séparément. En résultent des plans d'aménagement ou de réaménagement et des devis en vue des appels d'offres. On concevra ainsi chaque parc et les éléments périphériques qui s'y rattachent en fonction des spécificités du milieu dans lequel il se trouvera et des besoins identifiés à l'étape de la planification. La conception prendra aussi en compte les caractéristiques du terrain, ainsi que l'accessibilité et la sécurité, qui comptent parmi les conditions de succès.

Quelle que soit sa vocation, tout parc devrait offrir des possibilités d'expériences variées à ses usagers. Faut-il une aire de pique-nique, un terrain de rassemblement, des allées ou des sentiers de promenade? Y aura-t-il des aires ombragées? Devra-t-on en créer? Quels autres services pratiques devrait-on offrir?

Dans quelle mesure l'aménagement facilitera-t-il l'appropriation du parc par la communauté? Quel entretien exigeront les équipements préconisés? Quelle sera leur durée de vie utile?

Les réponses à ces questions permettront d'établir un plan-concept du parc, fondamental.

Le travail de conception est donc complexe, exige plusieurs décisions et appelle une collaboration poussée interservices mobilisant plusieurs spécialistes : professionnels en urbanisme, en architecture du paysage, en travaux publics, en loisir... La contribution des professionnels en loisir est indispensable si on veut vraiment que le réseau des parcs et chaque parc soient utiles à la population et procurent les retombées voulues.

CONCEVOIR UN PARC

Chaque parc est unique, dont la conception devrait être basée sur le type de parc, les caractéristiques du terrain et l'ambition d'en faire un lieu original de vie, de plaisir et de jeu. Il faut notamment savoir marier les aspects naturels au bâti et aux aires de jeu. La vocation du parc aura été déterminée dans le plan du réseau des parcs, mais la conception offre une grande liberté d'action. Cette conception devrait prévoir une multiplicité d'usages, prochains et futurs, et prendre en considération les questions d'entretien, tout autant des équipements que des végétaux. Elle devrait aussi englober les éléments périphériques, par exemple les voies qui conduisent au parc ou le relie avec d'autres espaces publics. Le travail de conception devrait être exécuté par une équipe multidisciplinaire et se concrétiser dans un plan-concept.

L'équipe de conception

La participation de différents professionnels est importante afin de réunir toutes les compétences requises pour arrimer la conception du paysage à la valeur ludique de l'espace. On parle de :

- Un architecte paysagiste ou professionnel en aménagement du paysage
- Un urbaniste
- Un professionnel des Travaux publics
- Un professionnel en loisir

Les contraintes

L'équipe de conception travaillera dans un cadre fixé par le plan du réseau des parcs (ou par l'autorité responsable), de même qu'en vertu de plusieurs normes et règlements en provenance de divers niveaux de gouvernement. On peut ainsi parler des contraintes suivantes :

- Type de parc
- Équipements préconisés (incluant terrains de sport)
- Terrain (superficie, type de sol, éléments naturels présents, relief)
- Règlements de zonage
- Exigences environnementales
- Normes de sécurité
- Normes d'accessibilité universelle
- Cadre budgétaire

Les caractéristiques du terrain

De ces contraintes, les caractéristiques du terrain représentent le défi de base. Il est essentiel de s'en inspirer pour aménager l'espace de façon judicieuse. Si le terrain est déjà boisé, on s'efforcera de conserver son caractère naturel le plus possible.

Le relevé et l'analyse du site comprendront :

- La superficie
- Le relief (topographie en terme plus technique)
- Les éléments naturels (flore et faune, sol, rochers, cours d'eau et plans d'eau, etc.)
- Les éléments non naturels (bâtiments, chemins, équipements divers, mobilier urbain, etc.)
- La visibilité
- L'environnement immédiat
- Les services de proximité
- Les accès
- Les risques (contamination du sol, nappe phréatique, état des grands végétaux, animaux sauvages, etc.)

Les éléments à intégrer :

- Accès (entrées)
- Aire(s) de pique-nique
- Aire de rassemblement (scène)
- Bâtiment(s) de service (incluant sanitaires)
- Délimitations : clôtures et bordures
- Drainage
- Éclairage : ensoleillement, zones ombragées, lampadaires, spots
- Espace de jeu
- Espaces boisés (essences à privilégier)
- Espaces de rangement
- Espaces gazonnés
- Habitats fauniques
- Mobilier : bancs, tables, poubelles, fontaines, supports à vélo, etc.
- Plan(s) ou cours d'eau
- Plantations
- Revêtements de surface : sable, fibre, pavés, béton, asphalte, poussière de pierre, etc.,
- Signalisation
- Stationnement
- Structures de jeu
- Terrain(s) de sport (s'il y a lieu)
- Voies de circulation : allées et sentiers, voies de desserte

L'aménagement des zones

- Comment seront aménagées les zones pour les enfants et quels équipements ou structures de jeu devra-t-on fournir?
- Ouvert ou clôturé?
- Si terrain plat, comment aménager des dénivellations?
- Y aura-t-il lieu de naturaliser certaines aires?
- De quelles dimensions chaque zone?
- Comment seront-elles reliées?
- Quels équipements fournira-t-on?
- Quelles structures de jeu?

Voir *Les espaces de jeu pour enfants*.

La prévention du vandalisme

C'est dès l'étape de la conception qu'il faut prendre des mesures de nature à prévenir le vandalisme ou à réduire ses effets au minimum. Voici quelques éléments à prendre en compte :

- L'attrait du parc : plus un parc est attrayant, plus il attirera de gens et moins des individus mal intentionnés seront tentés d'y commettre des actes de vandalisme.
- La disposition des bâtiments et des équipements : faciliter la surveillance en réduisant au minimum les faces cachées; assurer un maximum de visibilité des structures susceptibles de faire l'objet d'actes de vandalisme.
- L'éclairage : fondamental et des plus efficaces pour prévenir le vandalisme.
- Les caméras de surveillance : un pensez-y-bien!
- Choix des matériaux et des couleurs : certains matériaux sont plus résistants au vandalisme que d'autres; ainsi préférera-t-on l'acier et l'aluminium au bois, au plastique ou à l'acrylique. Par ailleurs, des couleurs foncées sont moins invitantes pour les graffiteurs.

Voir à ce sujet *Prévention du vandalisme*, fiche technique produite par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

Le plan-concept

Tous les choix se traduiront dans un plan-concept, montrant bien à l'échelle le nouveau parc ou le parc réaménagé. Ce plan sera assorti d'une estimation des coûts et servira à préparer les devis pour les appels d'offres.

RÉFÉRENCES

Shackell, A., N. Butler, P. Doyle et D. Ball, *Design for Play, A guide to creating successful play spaces*, Play England, National Children's Bureau, Royaume-Uni, 2008

Moore, Robin C. et S. M. Goltsman, *Play for All Guidelines: Planning, Designing and Management of Outdoor Play Settings for All Children*, MIG Communications, 1992